

DOSSIER DE CANDIDATURE

GRDF_AO_238517 _ Marché renouvellement réseau Acier - DR Nord-Ouest

Dossier de candidature

Les éléments du dossier demandé dans la publication JOUE
sont à renvoyer via l'url <https://externe.secoia.grdf.fr/>
au plus tard le 29 novembre 2022 à 11h.

A – Présentation Générale

A.1. Objet du présent document

Ce document présente le dossier de candidature dans le cadre d'un avis de marché pour des besoins de renouvellement des réseaux Acier pour la DR Nord-Ouest (DIEM Hauts-de-France et Normandie).

Les activités principales sont couvertes par ce marché :

- La pose en renouvellement ou extension de réseaux gaz acier BP/MPB et MPC
- La création et/ou suppression des branchements associés

Les travaux concernés sont réalisés en achat d'ouvrage dans le cadre de la maîtrise du décret anti-endommagement.

Les titulaires interviendront ainsi sur les prestations ci-dessous (liste non exhaustive) :

- les études de réalisation avec les autorités compétentes gestionnaires de voirie,
- l'organisation des travaux, la gestion des ressources humaines et matérielles liées à l'exécution des travaux, la coordination en lien avec GRDF,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la représentation de GRDF en externe le cas échéant,
- la planification des travaux avec GRDF et les collectivités, le respect des délais annoncés,
- la géo détection et investigations complémentaires des réseaux par une entreprise certifiée compétente au sens du DAE et du prescrit GRDF,
- les travaux de génie civil (terrassements, évacuation des déblais, remblais, réfections de voirie provisoire et définitive, tests de compactage suivant les règles de l'art,
- Construction de canalisations ACIER, suivant les règles de l'art (DMOS, QMOS, ...), dossier de remise d'ouvrages (ISO avant et après raccordement, carnet de soudure, etc.)
- Soudures, avec validation du coordonnateur en soudage, contrôle des soudures,
- Construction de canalisations ACIER, suivant les règles de l'art (DMOS, QMOS, fourniture certificat 3.1 des matériaux d'apport, suivant norme en vigueur),
- les essais de pression et d'étanchéité, incluant ceux pour travaux Acier Hautes caractéristiques, si besoin,
- Coordination et contrôle des essais avec organisme Habilité (OH)
- Séchage des réseaux incluant le pistonnage,
- Protection Cathodique (soudure PC uniquement)
- la construction de branchement PEHD, notamment pour les branchements secs > 16m3,
- la suppression de branchements, si nécessaire,
- les électro soudures,
- les soudures Acier pour raccordement au réseau, les contrôles de soudure,
- les essais de pression et d'étanchéité, le séchage des réseaux,
- la mise en gaz, (suivant les régions et les dossiers)
- la gestion du retrait des brais de houilles et de leur revalorisation en centre de traitement agréé,
- la pose de poste de détente, le cas échéant,
- les raccordements au réseau existant, suivant accord de GRDF,
- la mise en gaz, suivant accord de GRDF,
- la remise en service des clients, si nécessaire,
- le géo référencement, par une entreprise certifiée compétente au sens du DAE,
- la création des plans de récolement.

L'entreprise pourra être amenée à intervenir également sur tout type de réseau : PEHD, ACIER ou Fonte.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les différents lots de cet appel à candidature sont les suivants :

Lot	Montant estimé (avec engagement minimum associé)	Montant maximum	Nombre de contrats associés
Lot 1 – Nord Pas de Calais	15 M€	34 M€	4
Lot 2 – Picardie	5,4 M€	12 M €	2
Lot 3 - Normandie	6 M€	14 M €	2
TOTAL	26,4	60 M €	8

Type de marché : Marché-cadre multi attributaire avec engagement financier minimum et pour lequel il est précisé pour chaque lot le montant maximum possible au titre du lot.

Un soumissionnaire a la possibilité de candidaté sur l'ensemble des lots. Cependant il ne pourra se voir attribuer qu'un contrat par lot et au maximum 2 contrats sur l'ensemble des lots.

Durée du marché : 6 ans (5 ans ferme avec une possibilité de reconduction de 12 mois, sur décision unilatérale de GRDF).

Ce dossier de candidature correspond à l'étape préliminaire à l'appel d'offre.

La consultation est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application avec l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures.
- Phase 2 : choix de l'offre la mieux-disante appréciée au regard des critères de choix définis au règlement de la consultation. Les soumissionnaires sélectionnés à l'issue de la phase 1 seront invités à remettre une offre technique et économique après l'envoi des documents de la consultation précisant les exigences techniques de GRDF.

Le présent dossier candidature correspond à la phase 1 et a pour objet de sélectionner les soumissionnaires qui seront invités à participer à la phase 2 de la procédure et à présenter une offre.

A.3. Définitions

GRDF : entité adjudicatrice acheteuse

Le Candidat / Soumissionnaire : Toute entreprise individuelle ou groupement d'entreprises, qui entend soumettre une réponse au questionnaire de ce dossier de candidature

B. Présentation du dossier de candidature

B.1. Exigences

L'ensemble des réponses apportées dans le dossier de candidature doit concerner l'entité susceptible de participer à la consultation.

Lorsque le Candidat est un groupement d'entreprises, le présent dossier de candidature doit être complété par chacun des membres du groupement : chaque membre du groupement doit renseigner chacune des rubriques et fournir l'ensemble des documents demandés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature remis par le Candidat devra comporter les documents et attestations demandés dans la publication JOUE et sur l'affaire GRDF_AO_238517 sous SECOIA.

Points d'attention :

Les Candidats sont informés que :

- L'ensemble des éléments doivent être déposés dans SECOIA et respecter le formalisme énoncé. Seules les candidatures respectant le format imposé seront examinées¹, les autres seront déclarées irrecevables et par conséquent rejetées.
- Les candidatures doivent être remises avant le **29 novembre 2022 à 11h** à l'adresse courriel tels que mentionnés en première page du présent dossier de candidature
- GRDF attend des Candidats qu'ils remettent un Dossier de candidature complet avec l'ensemble des renseignements et documents justificatifs demandés². Si une question est sans objet, le candidat doit indiquer N/A devant la rubrique. Toute réponse incomplète pourra conduire au rejet de la candidature du candidat.
- GRDF se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations transmises sur le Dossier de candidature tant auprès des administrations qu'auprès des sociétés citées.
- Ces informations sont considérées comme confidentielles par GRDF qui à ce titre s'engage à ne pas les divulguer et à limiter leur diffusion aux seules personnes concernées.

B.2. Critères de sélection

Les candidats sont tenus de fournir chacun des documents demandés (capacités légales et administratives, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles) : **toute candidature incomplète pourra être rejetée.**

Sont présentés ci-dessous les éléments attendus pour la remise de la candidature et les motifs de sélections associés.

Critères	Précisions
Capacité économique et financière	- Présentation de l'organisation générale : dimensionnement de l'entreprises, ses activités, implantation géographique et périmètre d'intervention sur le(s) lot(s) concernés, principaux donneurs d'ordre : les éléments présentés doivent concerner l'activité en lien avec l'objet du marché - Situation économique et financière saine (liasses fiscales des 3 derniers exercices disponibles) - Indication du groupe d'appartenance et liste des actionnaires
Capacité matérielle	1. Matériel : description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché
Capacité technique et organisationnelle	1. <u>Effectif</u> Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat sur les trois dernière années et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières avec précision des effectifs

¹ Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, les Candidats ont également la possibilité d'utiliser le DUME.

² Si le Candidat a mis à disposition certains documents sur un espace de stockage, ce dernier est tenu d'en informer GRDF et de lui donner les modalités permettant d'accéder à ceux-ci. Si le Candidat a déjà transmis certains documents qui demeurent valables et qu'il ne souhaite pas les fournir à nouveau dans la présente consultation, il est également tenu d'en informer GRDF et de lui indiquer dans quel cadre et quelle consultation ceux-ci ont été fournis.

	2. <u>Références de Travaux</u> Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants (avec montant, date, destinataire privée ou public et le lieu d'exécution des travaux et précisions si réalisés selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Minimum attendu : • Qualité des références indiquées, appréciée en tenant compte de la similarité avec l'objet de la consultation, leur montant, leur actualité et la qualité de leur exécution justifiée par la production d'attestations ou tout autre moyen de preuve. • Les candidats devront, si possible, justifier de la réalisation d'opérations équivalentes : étude et travaux ACIER MPC (Coordinateur en soudage, DMOS/QMOS, certificats 3.1 des matériaux d'apport, etc.)
--	---

B.3 Dépôt du dossier de candidature

Pour être conforme la remise du dossier de candidature doit être composé :

1. Pour la vérification de ses capacités légales et administratives

1 fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA portant le même intitulé et comprenant les éléments listés ci-après :

- 1 - Déclaration sur l'honneur d'absence d'interdiction de soumissionner
- 2 - Attestation de régularité fiscale
- 3 - Attestation de régularité sociale
- 4 - En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés au titre d'un redressement accompagné d'une traduction certifiée si le candidat n'est pas établi en France
- 5 - DC2 (et si besoin DC1) renseigné(s) et signé(s)
- 6 - Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement
- 7 - Engagement de confidentialité complété, paraphé et signé
- 8 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle
- 9 – SIREN

2. Pour la vérification de ses autres capacité (économique, matérielle, technique et organisationnelle)

1 fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA intitulé « Vérification dépôt de candidature » comprenant :

- 1 fichier PDF unique présentant dans l'ordre les éléments présentés au B.2
- en annexes les justificatifs associés et/ ou complémentaires
- les liasses fiscales pour la vérification de la capacité financière

C. Points de vigilance

C.1 Déclaration de groupement

GRDF accepte les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires. En cas de groupement, l'un des membres du groupement est désigné comme mandataire. Celui-ci est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de GRDF.

Sans préjudice de l'article L. 2141-13 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, sauf en cas de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait.

Par ailleurs, un soumissionnaire, qui proposera une offre au titre d'un groupement d'entreprises, ne pourra pas remettre d'offre à titre individuel ou au titre d'un autre groupement sur un même lot.

Un groupement doit être déclaré par le mandataire dès la réponse à la consultation.

Le mandataire a la charge de la remise des offres, de la signature du marché, de la coordination des prestations et de la gestion administrative et financière du marché.

C.2 : Sous-traitance

La sous-traitance est limitée au rang 2.

Conformément à l'article L.2193-3, les tâches suivantes sont considérées comme des tâches essentielles et ne peuvent être sous-traitées.

Elles devront être exécutées directement par le titulaire pour l'ensemble des lots : génie-civil (Terrassement, Remblaiement, Compactage, Contrôle).

En cas de recours à de la sous-traitance, les soumissionnaires doivent remplir les formulaires DC4 pour validation.

C.3 : Conditions particulières d'exécution

L'exécution des prestations objet du marché est soumise à la qualification préalable de l'Entreprise intervenante. Ainsi, l'attributaire du marché devra avoir été qualifié par GRDF (ou s'engager à se qualifier avec la fourniture des preuves des démarches engagées en vue de l'obtention de la qualification) dans les domaines d'activités objet de la prestation.

Le détail sera précisé en phase consultation dans le règlement de consultation.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit être qualifié dans le domaine et la compétence technique sur lesquels il intervient si la qualification est exigée. Les sous-traitants doivent être qualifiés si l'attributaire du marché ne l'est pas pour l'activité concernée.

Un soumissionnaire a la possibilité de candidater sur l'ensemble des lots. Cependant il ne pourra se voir attribuer qu'un contrat par lot et au maximum 2 contrats sur l'ensemble des lots.